



# MAIRIE DE COLOGNE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

### ----- PROCES-VERBAL

Le mardi treize avril deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la  
présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

**Date de la convocation** : 09 avril 2021

**Conseillers en exercice** : 15

**Sont présents** : Myriam CHABANON, Adrien COMMERE, Alain DELOM, Jean Claude GAUDON, Alain HERVE, Olivier LARRIEU, Emilie LUNARDI, Dominique MEHEUT, Christophe MIRLEAU, Christine POIRIER, Cyril ROMERO, André TOUGE

**Absents excusés** : Naima CAUSSE, Arlette GASPARD, Angélique TROTTIN

**Absents non excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Olivier LARRIEU

### **ORDRE DU JOUR :**

- Vote des taux
- Suppression ligne électrique
- Programme « Retiens la nuit »
- Fourrière animale
- Proposition d'achat d'un terrain communal
- Terrain de sport
- Location logement Palulos (Décision N°1)
- Achat licence IV
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 15 mars 2021, il fait l'objet d'une remarque de la part de Mme MEHEUT concernant les montants des travaux reportés sur le budget d'investissement qui sont exprimés en HT alors que les montants doivent être exprimés en TTC. Le PV est adopté.

## **Vote des taux**

La communauté des communes Bastides de Lomagne, a voté l'augmentation de la taxe foncière bâtie de 3 points.

Mr le Maire expose les différents scénarios possibles pour Cologne :

- Le taux prélevé par Cologne ne bouge pas : aucune perte sur le budget de la commune, la hausse d'impôts des Colognais est d'environ 17€ par personne
- Le taux prélevé par Cologne est diminué de 1 point : -5000€ de perte sur le budget, la hausse d'impôts des Colognais est d'environ 11€ par personne
- Le taux prélevé par Cologne est diminué de 2 points : -10000€ de perte sur le budget, la hausse d'impôts des Colognais est d'environ 5.5€ par personne
- Le taux prélevé par Cologne est diminué de 3 points : -15000€ de perte sur le budget, la hausse d'impôts des Colognais est nulle

Le conseil municipal a pour objectif de ne pas augmenter les impôts des Colognais, mais la baisse de 15000€ du budget de la commune est difficilement supportable.

Après discussion, le taux de la taxe foncière bâtie prélevé par Cologne est baissé de 2 points.

Le taux de la taxe foncière bâtie actuellement de 62.83, passe à 60.83

Le taux de la taxe foncière non bâtie actuellement de 80.67, passe à 78.10

Abstention : 1 voix

Pour : 11 voix

Proposition adoptée

## **Suppression ligne électrique**

Mr le maire informe que la ligne électrique aérienne passant au milieu du nouveau lotissement du Buguet sera supprimée. Elle n'est plus utilisée.

## **Programme « Retiens la nuit »**

Le Pays Portes de Gascogne met en place un programme d'étude et de sensibilisation à la pollution lumineuse avec la participation de la gendarmerie et du syndicat d'électrification.

Le coût de l'opération est pris en charge par le Pays Portes de Gascogne.

Participation au programme approuvée à l'unanimité par les conseillers présents.

## **Fourrière animale**

Mme MEHEUT est la référente de Cologne à la fourrière départementale.

Le problème des chats errants n'est pas traité actuellement par la fourrière.

Afin de prendre en charge ces animaux, les propositions sont les suivantes :

- Prise en charge globale des chats errants par la fourrière
- Capture des chats par les communes et stérilisation des animaux à la charge de la fourrière
- Capture des chats par la commune et stérilisation par des vétérinaires conventionnés à proximité de Cologne

Le coût de la stérilisation peut être subventionné à 50%.

Le conseil municipal se prononce pour la troisième option. Le vote final aura lieu jeudi 15 avril 2021 au syndicat mixte des trois vallées.

### **Proposition d'achat d'un terrain communal**

Mr Barat propose d'acheter à la commune une partie de terrain limitrophe à sa maison afin de réaliser un parking.

Demande rejetée par le conseil à l'unanimité

### **Terrain de sport**

Le terrain de foot est redevenu imperméable à cause d'un entretien mal adapté.

Il doit être traité par microcarottage et ajout de sable. Un nouveau rouleau scarificateur doit être acheté.

Le coût du traitement est de 8500€ TTC. Le rouleau coûte 4000€.

Vu le contexte d'arrêt des matchs, il est décidé de réaliser l'opération dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité

### **Location logement Palulos (Décision N°1)**

Le logement Palulos vacant est loué au prix habituel de 275€/mois à partir du 1 avril.

### **ACHAT LICENCE IV**

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau « bar tapas-restaurant » LA CANTINA D'ELISA, créé par Mesdames ESPAGNET Isabelle et SONAR Elise devrait ouvrir prochainement.

Pour cela, il propose que la mairie apporte son aide à l'installation de ce nouveau commerce en achetant la Licence IV.

La SAS AZYMUT dont le siège est à LATTES vend une licence au prix de 15 400 € HT soit 18 480 € TTC . Cette licence sera louée à la CANTINA D'ELISA dont le montant sera fixé lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil municipal valide l'achat de la licence à l'unanimité.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

La DETR pour le projet de médiathèque est accordée au montant demandé.

La maîtrise d'œuvre de la médiathèque est attribuée à M. Brun.

Les élections du 20 et 27 juin doivent comporter 2 bureaux de votes. Pour avoir suffisamment de place, la mairie a demandé à la préfecture de déménager les bureaux de votes à la salle Polyvalente.

Petite ville de demain : Cologne est retenue avec St Clar et Mauvezin

Petite cité de caractère : audit prévu le 9 juin, demande de présence de conseillers.

Emplois aidés : Il est possible d'embaucher une personne à 20h avec 80 % d'aide, contrats de 6 à 12 mois, renouvelable 1 fois. La mairie va rechercher une personne polyvalente pour remplacer Christian.

Mr et Mme PECLOSE ont vendu leur maison, ils quitteront le bureau communal le 6 octobre.

Conseil municipal des jeunes : 8 jeunes sont candidats. La date de l'élection doit être fixée

Du goudron recouvre des plaques de compteur d'eau à la Christianie, le maire prend en compte la remarque.

22 H 37 fin de la séance